

FÊTE DE LA PREMIÈRE FEUILLE
 SUR LE THÈME DU CIEL
SAMEDI 21 MARS dès 12 heures
PROMENADE DE LA TREILLE
 11h30 cortège avec les «Vétérans du CPM»
 12h00 Discours de Madame le Sautier
 dès 12h15 et tout l'après-midi :
 Buvette, grillades, soupe, sandwiches, pâtisseries

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE AHCVV



la saga de l'alhambra

Numéro 108 - printemps 2009 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: L-C Lévy

tirage 2000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 Genève 3 -CCP 12-8533-8

Internet: www.ahcvv.ch adresse électronique: journal@ahcvv.ch

ont participé à ce numéro: Nathalie Magnenat-Fuchs (nmf), Roman Juon (rj),

Louis-Charles Lévy (lcl), Andrienne Soutter (as), Jean Spielmann (js).

la saga de l'alhambra

- 1980** La Saga débute en mars 1980 avec le lancement de l'initiative pour la construction de logements et d'un parking à la place de la salle de spectacle !
- 1987** Le Grand Conseil déclare l'initiative partiellement recevable.
- 1987** Recours d'habitants du quartier de l'AHCVV contre la décision du Grand Conseil.
- 1988** Le tribunal administratif rejette ce recours.
- 1989** Dépôt de l'initiative municipale pour « la sauvegarde de l'Alhambra ».
- 1991** Vote par le Conseil municipal de la recevabilité de l'initiative lancée par l'AHCVV.
- 1993** Décision du Grand Conseil du lancement de l'étude d'impact sur la réalisation prévue par l'initiative des commerçants : Parking et logements
- 1994** Recours au tribunal fédéral de l'AHCVV et d'habitants du quartier contre la décision du Conseil d'État de refuser de soumettre en votation populaire l'initiative « Pour la sauvegarde de l'Alhambra et la construction de logements bon marché » déposée par l'AHCVV.
- 1995** Après 15 ans de tergiversations l'initiative des commerçants est soumise en votation populaire et très nettement rejetée par le peuple qui adopte le contre-projet élaboré par le Grand conseil. L'étude d'impact sur le parking est devenue sans objet ! L'approbation du contre-projet donne l'autorisation de réaliser les aménagements et la construction de logements proposés mais, ne donne aucun mandat impératif. Voire

maquette ci-jointe liée à l'initiative des commerçants. Rien ne sera fait !

- 1999** La parcelle de l'Alhambra est cédée par le Canton à la Ville de Genève dans le cadre d'échanges portant sur plusieurs parcelles liées à la construction du stade de Genève. La Ville de Genève a enfin la possibilité de réaliser les logements promis sur cet espace en friche depuis plus de 60 ans et d'assurer le bon fonctionnement de la salle de l'Alhambra.
- 2002** Le Conseil municipal vote un crédit de 1,2 million pour la réfection du toit de l'Alhambra.
- 2004** Laissée dans un état de délabrement par l'État, ce n'est que grâce à des dérogations accordées par les services responsables de la sécurité et de la salubrité que cette salle a encore pu être utilisée par la Ville. Après deux ans d'attente un projet d'étude et de rénovation de la salle de l'Alhambra estimé à 19 millions pour l'ensemble de l'opération est voté par le Conseil municipal avec la recommandation suivante votée à l'unanimité :
« Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de qui présenter, en même temps que la proposition qui découlera de ce crédit d'étude, une variante de rénovation minimale. »
- 2008** Nous voilà 4 ans plus tard. Une motion au Conseil municipal, puis une pétition est lancée par des habitants indignés par la tournure prise par ce dossier. En effet on parle d'un projet de près de 32 millions avec le doublement du nombre de places de la salle et la fermeture définitive de l'Alhambra.

avec les beaux jours...

Avec les beaux jours reviennent les défis qui nous attendent : le manège, l'Alhambra et son corollaire l'Alhambar, Agrippa d'Aubigné, les bornes et son corollaire la circulation dans notre bonne Vieille-Ville, les terrasses et comment faire cohabiter noctambules de passage et résidents insomniaques et finalement les crottes qui avec les bornes sont des sujets récurrents de notre quartier.

Que dire de notre projet phare c'est-à-dire la transformation du manège de parking en maison des associations ? Que le projet avance, que l'association faitière « Manège pour Tous » qui regroupe les représentants du collectif des associations présentes en vieille-ville est en dialogue avec les représentants des différentes autorités compétentes du Canton et de la Ville. En ce qui concerne l'Alhambar et l'Alhambra nous tenons à publiquement réitérer notre soutien aux gérants de l'Alhambar et notre résolution à sauver probablement le dernier établissement mixte du centre-ville et déplorons que certains courants politiques se permettent de laisser diffuser des informations partielles ou tronquées au risque de discréditer voire de ruiner cet établissement.

Pour retrouver une note plus positive, il est temps de commencer à vous parler de ce qui est pour l'instant une idée conjointe de la crèche de la Madeleine et de l'AHCVV. Prochainement aura lieu une réunion avec la Ville et nous espérons sincèrement pouvoir vous annoncer dans notre prochain journal, que ce projet visant à réhabiliter les deux terrasses d'Agrippa d'Aubigné puisse avoir un futur.

Le sujet des bornes toujours rejoué et jamais abouti revient à la surface, des concertations vont commencer entre notre association et celle de la Vieille-Ville en compagnie de notre ilotier M Yves Brugger, dont par ailleurs je tiens à remercier la disponibilité et le dévouement pour tout ce qui regarde la paix civile dans notre quartier.

L'idée restant comme toujours de placer des bornes aux trois entrées stratégiques de la vieille-ville, soit la rue des Chaudronniers, la rue Saint-Léger et le début de la Tertasse. Il serait fort intéressant d'avoir vos points de vues sur les horaires auxquels selon vous ces bornes devraient se trouver relevées. En la circonstance il serait bienvenu si vous pouviez prendre quelques minutes pour nous écrire par lettre ou par courriel afin de nous faire part de vos opinions.

L'influence du politique dans la plupart de ces projets étant évidente, il est primordial que l'AHCVV reste mobilisée et accroisse sa capacité d'information. Pour ceux de nos membres qui ont une adresse électronique, je les prie de nous l'envoyer à l'adresse suivante ahcvv@ahcvv.ch afin que nous soyons en mesure de communiquer plus rapidement et de manière plus effective entre le comité et les membres de l'association.

Dans l'attente de vous voir nombreux à la Fête de la première feuille, le 21 mars sur la Treille, je vous passe à tous les meilleures salutations du comité et de l'équipe du journal.

lcv

- Les décisions du Conseil municipal sont bafouées et les engagements pris par le CA ne sont pas respectés !
- 2008** août : Acceptation de cette pétition par une très large majorité de la commission des pétitions de la Ville de Genève.
- 2008** Toujours. Lancement d'une deuxième pétition dite « pour la réalisation du projet de maison des musiques » qui sous-entend la disparition de l'Alhambar dans sa formule actuelle, celui-ci étant englobé dans le projet de maison des musiques.
- 2008** Une autorisation de construire pour un projet pharaonique est déposée au Travaux publics par le Conseil administratif. Ce projet prévoit la fermeture définitive de l'Alhambar et change définitivement la nature de la salle de l'Alhambra. Mais aucune proposition n'a encore été présentée au Conseil municipal. Le Conseiller administratif Mugny précise que si l'on veut réaliser un projet plus modeste et le maintien de l'Alhambar, il faudra voter un nouveau crédit d'étude !
- 2009** La commission des pétitions refuse à une très large majorité la pétition qui prévoit la disparition de l'Alhambar.

REQUÊTES EN AUTORISATION POLICE DES CONSTRUCTIONS	Publication FAO du 5 novembre 2008
Demandes définitives	
Requête	102468
Requérant	Ville de Genève
Mandataire	Brunn et Butty, arch.
Nature de l'ouvrage	Rénovation et transformation de l'Alhambra
Commune	10, rue de la Rôtisserie
Propriétaire	Ville de Genève

- Les questions aux magistrats de la Ville sont nombreuses:
- **Qu'en est-il du projet alternatif demandé à l'unanimité ?**
 - **Comment expliquer que la volonté du Conseil municipal et de ses commissions ne soit pas respectée ?**
 - **Qui a décidé du changement de cap du projet augmentant la jauge de 500 à 1000 places et le prix de 19 millions à une somme de plus de 30 millions ?**
 - **Qui a pris la décision de fermer définitivement l'Alhambar ?**
 - **Qui a pris la décision de déposer une autorisation de construire pour un projet qui ne respecte pas les décisions prises par le conseil municipal. Le coût de cette étude serait de 2 millions de francs !**
 - **Où en est le projet de construction de logements accepté par le peuple genevois voici plus de 15 ans ?**

js

L'église saint-germain, un patrimoine oublié à la rue des Granges

A l'heure où une subvention à la restauration de ce vénérable édifice est demandée à la Ville de Genève, faisant bondir certains, il importe de rappeler à la fois son ancienneté et son histoire particulière.

Grâce aux découvertes archéologiques effectuées au début du XXe siècle, nous pouvons faire remonter les origines de cette église aux IVe-Ve siècles. Dans les textes, elle est mentionnée dès le XIIe siècle. Elle semble avoir subi les dégâts lors de l'incendie qui ravagea la haute ville, en 1334, et avoir été en grande partie reconstruite au XVe siècle. Après l'adoption de la Réforme, elle est transformée, en 1537, en abattoir et boucherie. On pourrait y voir une volonté d'avilir symboliquement son ancienne destination mais en réalité c'est plutôt son emplacement, en plein cœur du quartier des bouchers qui a déterminé cet avatar sanguinolent.

En effet, du Moyen Age au début du XVIIIe siècle, les boucheries et « escorcheries » (ainsi nommait-on les abattoirs) se sont succédées et déplacées le long de l'axe de l'actuelle rue des Granges, entre les abords de l'Hôtel de Ville et la place du Grand-Mézel. Ce dernier nom se réfère d'ailleurs bien à son ancienne fonction puisqu'il partage son étymologie avec le mot italien « macellaio » soit boucher. De même l'actuelle rue du Cheval-Blanc dissimule

puddiquement sous sa robe immaculée son nom précédent de rue de l'Ecorcherie !

Après vingt ans de service comme boucherie, certainement bien peu hygiénique, Saint-Germain est rendue au culte en 1557, attribuée au prêche des Espagnols, des Italiens puis des Flamands réfugiés à Genève pour cause de religion. En 1584, on y renouvelle le traité de combourgeoisie unissant Genève à ses alliés, bernois et zurichois. Pendant les hivers trop rigoureux, et parce que sa dimension la rend moins froide, on y transfère les cultes normalement tenus de Saint-Pierre. Les réunions du Conseil général, durant lesquelles avait lieu l'élection des syndics, s'y tiennent aussi parfois. C'est dire que Saint-Germain prend une dimension non seulement religieuse mais qu'elle est bien aussi associée à l'exercice du pouvoir politique, même s'il est limité, de l'assemblée du peuple. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle est l'un des lieux de culte et de réunion de la ville.

En 1803, pendant l'occupation française, l'église est attribuée au culte catholique, et elle demeure, jusqu'à la construction (1852-1859) de la basilique Notre-Dame à Cornavin la seule paroisse catholique urbaine. En 1873, pendant les événements du Kulturkampf, elle passe à la communauté des catholiques chrétiens, qu'elle n'a plus quitté depuis.



Sous son aspect actuel, avec sa nef unique et son chœur à cinq pans, son haut clocher visible de loin, son espace intérieur voûté en ogives et ses modestes éléments décoratifs, l'église Saint-Germain cache soigneusement son passé riche et mouvementé. Indépendamment des croyances des uns et des autres, elle est un témoin de notre histoire; accessible à tous lors des concerts d'été, elle appartient à notre patrimoine architectural et culturel et, à ce titre, mérite d'être entretenue et restaurée dans les règles de l'art.

Isabelle Brunier, historienne

Le projet de l'ancien manège, en avant toute...

L'Ancien Manège pourrait être mis en service et devenir opérationnel en 2013 ou 2014. En effet une première séance vient de se tenir en présence de représentants de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'une délégation de notre comité « Un manège pour tous ». Ces discussions ont pour but de définir les rôles de l'Etat et de la Ville de Genève dans le financement du projet et sa gestion à venir. Pour rappel le bâtiment abritera une crèche, la ludothèque de la Vieille-Ville et environs, La Maison de Quartier et le Manège (la grande salle du rez-de-chaussée). M.Mark Muller vient de mandater Jean-François Schlemmer, un enfant du quartier, gérant du kiosque des Bastions, pour élaborer avec le comité de l'association « Un Manège pour tous » un projet de gestion de cet espace.



Le groupe cité ci-dessus devra aussi déterminer le ou les architectes qui poursuivront les études et travaux. Y aura-t-il un concours ? Un appel d'offre d'étude entre plusieurs bureaux ? Comment se répartiront les frais de transformations et de constructions des locaux ? A ce jour, il semble que l'Etat souhaite gérer lui-même le chantier puisqu'il est le propriétaire du bâtiment. La gestion financière des locaux occupés par des activités municipales seraient normalement à la charge de la

Ville. Restera la gestion de la Salle du Manège ? Le mandat de consultant de Jean-Jacques Schlemmer sera d'émettre des suggestions pour animer cette espace, en y intégrant les nombreuses activités de la Maison de Quartier de Chausse-Coq et de la Ludothèque. Il y a aussi une forte demande d'un restaurant tranquille à un prix abordable pour les repas de midi les jours de semaine. La Vieille-Ville abrite de nombreux bureaux privés, de l'administration et du tribunal dont les employés souhaiteraient pourvoir bénéficier d'un lieu de repos et de rencontre.

La preuve que le partenariat Etat-Ville-Associations s'investit totalement dans ce projet c'est qu'il a décidé de se rencontrer tous les 15 jours ! C'est une première à Genève, où l'on parle tant d'éco-quartiers et de contrats de quartiers, qu'un groupe

d'associations se soit engagé sur un tel projet et qu'il ait pris l'initiative de le proposer lui-même aux autorités cantonales et municipales.

Et c'est surtout grâce à la décision unanime du Conseil d'Etat de fermer le garage de l'ancien manège que l'Etat et la Ville se sont

lancés sans hésitation sur le projet en désignant de suite le partenariat.

Aujourd'hui il reste à convaincre les organisations et partis politiques. Quant à nous, notre mission consistera à informer périodiquement les habitants, les commerçants et les personnes qui travaillent dans le quartier, sur l'avancement du projet, en n'oubliant pas d'être à l'écoute de leurs suggestions.

rj

la patinoire des bastions

La patinoire installée devant le kiosque des Bastions a fait l'unanimité du quartier et des Genevois. La Ville de Genève avec le concours de Jean-François Schlemmer a réussi en un temps-modèle à installer la patinoire. Celle-ci, prévue comme chaque année sur la place du Rhône, en a été chassée par les commerces de luxe des alentours pour des motifs futiles dont la teneur nous a échappé. Nous regrettons que la Commune ait pris cette décision parce qu'il est vital de maintenir des animations autres que le commerce pour que les rues commerçantes vivent aussi bien le soir en hiver et le dimanche. Il y a déjà suffisamment de cafés, restaurants qui disparaissent dans ce quartier, comme par exemple le Radar, la Fermière, le Cristalina et encore l'Alhambar qui est aussi visé, mais fait actuellement l'objet d'une forte résistance de la plupart des élus du Conseil municipal.



les jardins de sturm!

Récemment au Conseil municipal le PDC s'est fendu d'une motion ayant pour but d'engazonner la place Sturm. On se demande pourquoi on désigne cet espace PLACE alors que c'est un bastion ou plutôt une promenade ou une esplanade comme Saint Antoine ou la Treille. Il ne faut oublié si vite que le musée d'Ethnographie devait être installé sur ce lieu.

Il y a quelques années les Verts avaient proposé d'y installer un jardin potager. Par les temps qui courent cela serait plus dans le temps qu'un engazonnement. Les légumes seraient bio, cultivés sur place et vendus bon marché pour le voisinage. En période de crise ce serait la solution. La motion a été balayée au nom du respect de l'aménagement urbain de la Vieille-Ville.

L'esplanade de Saint-Antoine a été traitée avec de la matière calcaire comme cela se fait partout aujourd'hui. Le bitume doit disparaître au profit du calcaire pour laisser les eaux de pluie pénétrer, alors qu'avec le bitume ces eaux sont dirigées dans les canalisations et évacuées dans la station d'épuration d'Aire ?

Ce qu'il faut savoir aussi c'est que l'assèchement de la Treille depuis des années a déjà eu pour effet que les arbres s'affaiblissent, meurent et perdent des branches. A l'avenir la matière calcaire ne sera plus prise au Salève mais dans le Jura, ceci sous contrôle des autorités chargées de la gestion du patrimoine naturel.

Une simple motion sur l'engazonnement de Sturm valait un débat, merci aux auteurs de la motion.

rj

La patinoire des Bastions fait penser aux tableaux du peintre Bruegel avec en plus, le soir, un côté festif. Cette initiative est nettement plus adaptée à l'animation du quartier que la piste de ski de la Treille. La piste de ski de fond, elle par contre, installée à côté de la patinoire paraissait ridicule. Que la municipalité veuille permettre à ses citoyens à faible revenu de s'initier aux joies des sports d'hiver c'est fort bien, mais il vaudrait mieux affréter des bus TPG et organiser des navettes de la Place Neuve au départ du téléphérique du Salève pour les emmener à la piste de ski du Salève, tout cela sponsorisé par les privés. Par contre la patinoire a sa place en milieu urbain. En 1985 lorsque Genève a été noyée sous 60 cm de neige, on aurait alors pu la transformer en station de ski. Ce qui a été fait spontanément d'ailleurs par de nombreux fondeurs alors que la Treille était transformée en piste de descente olympique.

rj



Ludivine, Marie
le 12 janvier
au 7, rue du Vieux-Collège

internet: www.ahcvv.ch
e-mail: journal@ahcvv.ch

la treille, ses arbres et... la première feuille

La promenade de la Treille tire son origine des Crêts-Baudet ou Crêts de la porte de Baudet, terrains accidentés, en partie couverts d'arbres, de buissons, de vignes (d'où le nom de «treille» donné à cet espace) et agrémentés de pavillons rustiques ainsi que de colombiers.

En 1515 commencèrent les premiers aménagements de la promenade. Le 1er février 1558, le Conseil chargea le sautier Lupi Tissot de faire planter des arbres sur «la plate-forme derrière la Maison de ville» où se trouvaient des pièces d'artillerie. On vit alors fleurir des noyers et des mûriers.

En 1706, des tilleuls furent plantés sur cet emplacement. Les rampes allant en direction de l'Athénée et vers la place de Neuve furent créées.

La Treille possède alors sa surface actuelle : 6341 m². Les marronniers importés en Europe au XVII^e siècle par le diplomate français Ogier Ghislain de Busbecq (1522-1592), apparurent sur la Treille en 1720.

Enfin, le fameux banc de la Treille, dit « le plus long du monde » date de 1767. La longueur en a varié au cours des années, en raison des réfections successives qu'il a subies. Entièrement repeint au printemps 1982, le banc se compose actuellement de 180 planches (120 pour le siège et 60 pour le dossier) reposant sur 61 pieds. Il mesure 120 mètres (très exactement 120,21 m).

À Genève, le premier qui s'intéressa aux marronniers de la Treille fut Marc-Louis Rigaud-Martin (1754-1844), père du célèbre Jean-Jacques Rigaud qui fut dix fois premier syndic.

Marc-Louis Rigaud, rentier, habitait à l'actuel 16 de la rue des Granges. Dès 1808, il se mit à observer un marronnier de la Treille situé en face de son domicile et poursuivit ses observations jusqu'en 1831.

Depuis 1818, chaque année, le sautier surveille l'apparition de la première feuille sur le marronnier officiel, dont l'éclosion annonce l'arrivée du printemps. Il inscrit la date sur une tablette recouverte d'un parchemin qui se trouve dans la salle du Conseil d'Etat. La première inscription date de 1818 et fut apposée par le premier sautier nommé après la Restauration, Théodore-Marc Paul.

Différents marronniers, tous plantés sur la Treille, se sont succédés au cours des ans dans le rôle de marronnier officiel.



L'actuel marronnier officiel fut choisi en 1928. Il se situe à l'extrémité est de la promenade.

Le marronnier est un véritable témoin du réchauffement climatique. En observant les inscriptions sur la planchette, on constate en effet que les premières dates sont comprises entre mars et avril, alors que les dates notées à l'époque actuelle le sont entre février et mars, et parfois même en janvier.

En 2002, le marronnier a annoncé l'arrivée du printemps le 7 février. Il a ensuite perdu ses feuilles durant l'automne. Mais - événement inattendu - le 29 décembre de la même année, une nouvelle feuille est apparue et l'été 2003 fut celui de la canicule dont tout le monde se souvient.

À ce jour, il y a eu trois marronniers officiels le premier de 1818 à 1905, le second de 1906 à 1928 et le troisième de 1929 à ...

premier marronnier en 1818

Dès 1818, le premier sautier nommé après la Restauration, Théodore-Marc Paul, entreprit les mêmes observations, mais en portant son intérêt sur un autre marronnier, qu'il choisit en face de la tour Baudet.

Théodore-Marc Paul enregistra les dates d'éclosion de la première feuille de 1818 à 1830.

Ses successeurs continuèrent la statistique

Henri Fromont, de 1831 à 1857 ;

Jean-Paul Ruff, de 1858 à 1903, soit pendant 45 ans.

Compte tenu de la longue période des relevés de ce sautier, les Genevois avaient pris l'habitude de parler de l'arbre en l'appelant familièrement "le marronnier du père Ruff"!

Samuel Demolis vit encore la fleur éclore en 1904 et 1905,

Le marronnier, vidé de sève vu son grand âge, fut abattu le 14 décembre 1905.

Deuxième marronnier en 1905

Le sautier choisit un nouveau marronnier pour poursuivre la tradition. Il porta son choix sur un arbre sis en face de la maison Turrettini.

Samuel Demolis s'en occupa de 1906 à 1910 ;

Jules Veresoff de 1911 à 1923 ;

Alphonse Wiedmer de 1924 à 1928.

Le deuxième marronnier fut abattu en 1928

troisième marronnier en 1905

Le sautier porta alors son choix sur l'arbre actuel, c'est-à-dire le marronnier situé à l'extrémité est de la promenade, au premier rang (côté rampe de l'Athénée).

Alphonse Wiedmer annonça la première feuille de ce marronnier en 1929 et 1930 :

Adolphe Tombet de 1931 à 1944 ;

Albert Perréard de 1945 à 1957 ;

Henri Fontaine de 1958 à 1969 ;

Jean Hoesner de 1970 à 1978 ;

Pierre Stoller de 1979 à 1996 ;

Myriam Boussina-Mercille de 1997 à 1999 ;

Maria Anna Hutter de 2000 à ...?

Extraits de texte tiré de : « La première feuille du marronnier de la Treille » (1994) de M. Pierre Stoller (sautier de 1979 à 1996), M. Roger Beer (ancien directeur du service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève, SEVE), Ville de Genève.

Le marronnier officiel est concurrencé, et souvent largement dépassé, par un jeune marronnier planté en 1968 par M. René Schambacher, jardinier de la Ville de Genève, qui avait utilisé comme graine un marron d'un arbre précoce du chemin Désiré. Cet arbre est célèbre pour avoir fleuri au mois de décembre.

Deux marronniers se sont récemment déracinés sur la Treille et sont tombés. L'un d'eux était situé derrière le marronnier officiel et, dans sa chute, il a arraché deux branches de ce dernier. Ils ont été remplacés au début de cette année.



21 mars 2009 fête de la première feuille

Depuis des années la maison de Quartier avec la participation des écoles, de la maison des petits et Ferdinand-Hodler, des associations de la Madeleine des enfants, de la Ludothèque, les restaurants Scolaires, l'association des parents d'élève et notre association des habitants organise un cortège puis une fête de la première feuille sur la treille.

Fidèle au rendez-vous Madame Maria Anna Hutter, sautier de la République et Canton de Genève s'adressera aux enfants à l'occasion de cette traditionnelle fête de la première feuille sur la treille.

La première feuille du marronnier

Las de scruter l'arrivée des beaux jours, le marronnier officiel de la République et canton de

Genève a opté pour la méthode proactive en s'embourgeonnant dans son fief de la Treille.

C'est donc en ce jour, le 6 mars 2009, avec fierté et défiant les mesquineries climatiques, qu'il claironne de sa première feuille l'arrivée du printemps genevois. La météo n'a qu'à suivre !

Maria Anna Hutter Sautier

Communiqué de presse de Madame le sautier du 6 mars 2009

FÊTE DE LA PREMIÈRE FEUILLE

SUR LE THÈME DU CIEL

SAMEDI 21 MARS dès 12 heures

PROMENADE DE LA TREILLE

11h30 cortège avec les «Vétérans du CPM»

12h00 Discours de Madame le Sautier

dès 12h15 et tout l'après-midi :

Buvette, grillades, soupe, sandwiches, pâtisseries

LES ARTS DU CIRQUE

Etienne Abauzit

MAKADAM CIRCUS

et ses girafes

Manège des MARLOTES

Les planètes de JAMES QUARTIER

démonstration de Parkour par **GTC**

«**LES MARIS D'THÉRÈSE**»

chanson française festive

Les Jeux Géants de la LUDOTHÈQUE

Picoulet démesuré avec les M'sM

jeux, animations,

bricolages et maquillages

Annulé en cas de pluie.

Organisation : MQ Chausse-Coq avec la participation des écoles: la Maison des Petits et Ferdinand-Hodler, des associations: la Madeleine, la Ludothèque, Restaurants Scolaires, l'APECV et l'AHCVV.

Renseignements: 022 311 00 61



Genève, le 5 mars 2009

Monsieur Laurent MOUTINOT
Conseiller d'Etat
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 GENEVE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

C'est en tant que président en cours de l'AHCVV que je me permets de vous écrire.

En effet, à l'AHCVV, nous sommes constamment interpellés par des habitants excédés de constater jour après jour des infractions aux règles de la circulation qui ne sont pas respectées par des usagers de notre quartier.

Nous avons constaté que, pendant la période de grève des contraventions des agents de police, un nombre impressionnant d'automobilistes en ont profité pour stationner illégalement dans nos rues. Mais ce qui nous inquiète c'est qu'ils en ont pris l'habitude et qu'ils continuent alors que la grève a cessé. Il est fréquent pour ne pas dire quotidien même le dimanche d'observer plus d'une dizaine de voitures parkées en haut de la rue Saint-Léger, entre le Pont du même nom et le manège, plus haut dans la même rue sur la place du Bourg-de-Four, de même entre le Bourg-de-Four et la porte cochère que vous franchissez pour rejoindre

la bataille des caissettes à journaux

Votre Journal des habitants AHCVV va être la victime des nouvelles dispositions que la Ville va prendre pour unifier les caissettes.

Des caissettes unifiées propres en ordre pourquoi pas ? Mais que va-t-il se passer pour notre association ? Allons-nous devoir payer une location alors que nous ne publions que 4 journaux par année ? Combien cela va nous coûter ? Notre budget est des plus serrés. Pour exprimer nos idées et poursuivre nos actions pour l'amélioration du quartier, faudra-t-il payer ? Lorsque nous organisons notre bal à l'Escalade sous les canons les frais de location du matériel, les taxes multiples nous prennent le tiers du budget.

Ces recettes nous permettent entre autres d'éditer notre Journal et de mener diverses actions pour la protection du patrimoine voir la défense des locataires. Il nous reste à engager des pourparlers avec les autorités municipales pour que les associations comme la nôtre soient exemptées de toutes taxes.

rj

vos bureaux, à la rue de la Taconnerie, à la rue de l'Hôtel-de-Ville devant l'hôtel de ville, sans parler de l'autre partie de la Vieille-Ville côté place de la Tour de Boël (jusqu'à 4 voitures) et la Grand Rue.

Que des voitures de livraisons ou de services, que des professionnels (menuisiers, électriciens, déménageurs, etc) fassent quelques exceptions aux règles, nous pouvons parfaitement l'admettre, mais nous trouvons inacceptable que des particuliers occupent ainsi des rues soit-disant piétonnes de jour comme de nuit.

En outre, nous constatons également avec inquiétude que le 20 km/h n'est pas non plus respecté, ce qui est très grave et dangereux pour les piétons, personnes âgées, enfants, cyclistes qui se fient aux écriteaux bleus indiquant comme à la rue Saint-Léger la priorité aux piétons et ceci d'autant plus que la piste cyclable y est autorisée à contre sens.

En conséquence, nous vous prions instamment de prendre des mesures immédiates pour demander à vos forces de police de faire des tournées plus fréquentes et régulières dans notre quartier.

Nous vous remercions de l'attention vous porterez à ces mots et à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à nos respectueuses salutations.

Louis-Charles Lévy

fermer la rue de la tour-de-boël

Les habitants de la rue et de ses environs ont adressé une pétition au Conseil municipal pour lutter contre le vacarme nocturne dans cette rue. Ils demandaient que la rue soit fermée au public ! La boîte de nuit le Petit Palace est la principale source des nuisances.

Depuis la première interdiction de fumer dans les établissements publics, les fumeurs transportent des nuisances sonores. La pétition a été renvoyée au Conseil administratif avec les recommandations suivantes :

- amélioration de l'éclairage au sol dans le but de favoriser le sentiment de sécurité.
- reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail.
- imposer dès la fin du bail une fermeture qui n'excède pas 2 h. du matin en semaine et 4 h. le week-end.
- s'assurer que les concierges respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

rj

exit le tribunal ?

Le Tribunal est en émoi. Les lois se modifient pour s'adapter au code suisse, avec pour conséquences que des juridictions devront être déplacées. Par exemple le bruit court que la Cour de justice civile pourrait être déplacée dans la commune de Vernier ? Les juges devront-ils changer de domicile pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail ? Les avocats qui sont pratiquement tous installés proches du tribunal vont être obligés de se déplacer à Vernier et d'adapter leurs honoraires en conséquence. Ce qui signifie une heure à l'aller et autant au retour. Le tribunal traite en outre les divorces qui sont loin de diminuer, ce sera à chaque fois au moins 2 personnes qui devront se déplacer pour chaque audience.

Le tribunal ne va pas chômer, loin de là puisque ses dossiers augmentent sans cesse. La prison de Champ-Dollon qui vient d'être agrandie va l'être encore une fois ! Ne faudrait-il pas que les autorités cantonales se penchent sur les conséquences dues à l'organisation au coup par coup pour proposer un projet de construction d'un nouveau TRIBUNAL CANTONAL où se

regrouperaient toutes les Cours et leurs infrastructures. Un lieu à placer dans l'axe de Champ-Dollon et le centre Ville et sur le tracé du CEVA. Ce nouveau projet devrait prévoir des salles pas trop grandes, contrairement à ce qui se produit actuellement. Au lieu de salles spacieuses presque vides à chauffer en hiver et tempérer en été pour la Cour, deux ou trois avocats et leurs clients, ne serait-il pas plus simple de réserver une seule salle pour le public en nombre si cela s'avère nécessaire.

Le Tribunal pourrait être investi par l'université et l'ancienne prison de Saint-Antoine par l'Etat de Genève au grand complet.

Ainsi des locaux pourraient être libérés et retourner à leur vocation première de logements. La vieille-ville est lieu idéal pour le logement avec des ateliers pour artistes et artisans et commerces de première nécessité.

Le moment et l'occasion de repenser le Tribunal et la vieille-ville est là et il y a urgence pour le changement.

rj

L'alhambra, l'alhambar, et les logements

La bataille continue entre ceux et celles qui veulent sauver l'établissement de l'Alhambar qui ouvre 7 jours sur 7 du matin au soir et les tenants d'une Maison des musiques.

L'AHCVV et plus de 3000 mille clients de l'Alhambar ont obtenu du Conseil municipal à la suite d'une première pétition son maintien dans son concept actuel. Ils craignaient une disparition de plus d'un établissement public dans notre quartier. En effet ceux-ci, tels nos glaciers sublimes, fondent et disparaissent sans retour possible.

Une deuxième pétition a été lancée intitulée « Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra » et initiée pour soutenir un projet qui consiste à augmenter le nombre de sièges de la salle qui passerait de 500 comme actuellement à plus de 1100, soit le double et à changer l'affectation actuelle de l'Alhambar en le transformant en buvette réservée aux soirées de spectacles.



Ce qui permettrait d'amortir les frais importants des concerts. Le magistrat responsable du Département de la culture défend ce projet alors que la majorité du Conseil municipal a exigé le maintien de l'Alhambar. Il faut savoir que cet établissement qui fonctionne parfaitement depuis plus de 12 années, sert à midi des repas très fréquentés et rouvre en fin d'après-midi jusqu'au soir. De petits spectacles culturels y sont organisés régulièrement. Pour faire fonctionner leurs établissements les tenanciers doivent fidéliser leur clientèle, ce qui serait, dans le cas présent, incompatible avec une ouverture seulement les soirs où il n'y a pas de concerts dans la salle. Notre quartier a besoin d'établissements qui fonctionnent en permanence pour, d'une part, résister à la désertification des rues à forte densité

commerciale et d'autre part, rassurer la population résidente. La commission des pétitions a décidé de classer cette deuxième pétition.

Que va-t-il se passer maintenant ? Le Conseil municipal devrait être saisi de plusieurs propositions lors de ses séances du mois d'avril ou de mai. L'une de 23 millions pour transformer l'Alhambra en le modernisant pour l'organisation de concerts de haute qualité. Une autre option, soit celle d'un plancher amovible permettant de recevoir jusqu'à 1400 spectateurs pour certains concerts, la mise en place d'installations techniques fixes, pourrait atteindre la somme de plus de 30 millions ? Une autre proposition pourrait consister en l'installation d'un baraquement provisoire pour accueillir l'Alhambar durant les travaux.

Enfin, et ce serait une nouvelle bienvenue pour notre association, une proposition pour lancer les études pour la construction de l'immeuble Calvin/Pélissier, 3-5. En effet, l'AHCVV avait déjà étudié en son temps un projet de coopérative d'habitation sur la partie actuellement dévolue au parcage. Nous nous réjouissons de voir bientôt relancer ce projet. Rappelons que notre quartier a aussi un urgent besoin de logements médicalisés pour nos aînés.

Quant à l'Alhambar, les travaux de remise en état devraient être peu onéreux. Les installations électriques ainsi que les planchers sont à refaire, les fenêtres isolées et l'ensemble repeint. Ce sont des travaux qui ne devraient pas prendre plus de 3 mois et qui pourraient être en partie financés par les tenanciers de l'Alhambar. Il n'y aurait pas lieu d'édifier un baraquement provisoire mais plutôt de construire une sorte de jardin d'hiver au bas du parking, espace qui pourrait servir de buvette pour la salle de concerts.

Si tout se passe bien et que le Conseil municipal s'engage rapidement sur l'étude de ces propositions, les rapports des commissions pourraient arriver à l'automne et le vote à la fin de l'année. Tout ce que nous souhaitons c'est que la réfection de ce vénérable bâtiment se fasse au plus tôt. N'oublions pas que la population du canton de Genève a décidé la sauvegarde de l'Alhambra en 1995, déjà ! (cf. La Saga...)

rj

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle. Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion et de l'adresser à:

AHCVV, CP 2029, 1211 Genève 3

BULLETIN D'ADHÉSION

JE DÉSIRES DEVENIR MEMBRE DE L'AHCVV

cotisation 2009: individuel Fr. 40.- famille Fr. 50.- apprentis, étudiants Fr. 20.-
CCP 12-8533-8

NOM:

Prénom:

Adresse: